

Club Rando ALTI+

Formulaire d'adhésion 2016

Formulaire d'adhésion individuel à retourner accompagné du règlement de la cotisation (Chèque à l'ordre de « Alti+ » / Voir Notice au dos pour le montant) à : Thomas BALAY, 78 chemin des Caucours 06800 Cagnes sur Mer

M. Mme. Mlle.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Tél. domicile : Portable :

Date de naissance :/...../..... Profession :

Comment avez vous connu ALTI+ ? Bouche à oreille Internet Flyer Autre :

Niveaux de pratique souhaités (plusieurs choix possibles)

- Facile (3 heures de marche / 300 à 400 m de dénivelée)
- Facile/Moyen (3 à 4 heures de marche / jusqu'à 500 m de dénivelée)
- Moyen (jusqu'à 5 heures de marche / jusqu'à 650 m de dénivelée)
- Moyen/Sportif (jusqu'à 6 heures de marche / jusqu'à 800 m de dénivelée)
- Sportif (5 à 7 heures de marche / entre 800 et 1200 mètres de dénivelée)
- Sportif + (Pas moins de 7 heures de marche / 1200 mètres et +)

Moyen de locomotion / Covoiturage

- Je n'ai pas de véhicule
- J'ai un véhicule mais ne souhaite pas l'utiliser pour faire du covoiturage
- J'ai un véhicule et suis disposé à l'utiliser pour participer au covoiturage mis en place par le club. Ce véhicule dispose de places assises (chauffeur compris).

Renseignements Médicaux à fournir impérativement

La randonnée pédestre est une activité physique recommandée pour ses bénéfices sur la santé. Toutefois, il est impératif de vous assurer auprès de votre médecin traitant que votre état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique de cette activité et ce au niveau souhaité.

Merci de reporter ici (ou sur papier libre joint au présent formulaire) les informations d'ordre médical qu'il convient de communiquer aux professionnels responsables des activités du club.

- Je souffre de mais cette affection ne constitue pas une contradiction à la pratique de la randonnée en montagne.
- Je ne souffre d'aucune affection qui m'empêche de pratiquer la randonnée en montagne.

Je déclare en outre avoir reçu l'aval de mon médecin traitant pour la pratique de la randonnée pédestre.

Droit à l'image

J'autorise l'association Alti+ à diffuser les photos sur lesquelles je figure dans le cadre exclusif des articles de ses publications rendant compte des événements et activités organisés par le club auxquels j'ai participé : OUI NON

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement intérieur et des garanties de l'assurance souscrite par l'association ALTI+ pour la pratique des activités de son Club Rando. J'ai en outre bien noté que les accompagnateurs en montagne d'ALTI+ et eux seuls sont susceptibles avec l'autorisation de l'association d'utiliser les coordonnées fournies ici pour m'adresser des propositions de séjours de randonnée ou d'activités de pleine nature et que je pourrai, à tout moment, obtenir de ces derniers la suppression de leurs listes de diffusion de mes coordonnées téléphoniques, postales et électroniques.

Le/...../..... Signature de l'adhérent :

Club Rando ALTI+

Formulaire d'adhésion 2016 - Notice

Extraits du règlement intérieur du club, disponible au téléchargement sur www.altiplus.fr

Adhésion et Cotisation

Les randonnées et activités proposées dans le cadre de l'association sont réservées aux membres adhérents à jour de leur cotisation annuelle. La demande d'adhésion se fait en remplissant la fiche d'adhésion conçue à cet effet. Elle doit être accompagnée du règlement du montant correspondant à la période d'adhésion (voir ci-dessous).

Date d'adhésion	Tarif	Période de validité
Entre le 1er janvier et le 30 juin	18€	Jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours
Entre le 1er juillet et le 30 novembre	12€	
Pour tous au cours du mois de décembre Pour les nouveaux adhérents , à partir du 1 ^{er} septembre	12€	
	18€	Jusqu'au 31 décembre de l'année suivante

Cette adhésion ouvre droit à la participation à toutes les randonnées et activités organisées par le club. Elle permet également au participant de bénéficier des garanties de l'assurance de l'association. Ces garanties couvrent la pratique de l'activité dans le cadre des sorties organisés par le club. Le contenu des garanties est le suivant au 1er janvier 2015 : *Responsabilité civile - Défense / Dommages aux biens assurés / Indemnisation des dommages corporels / Recours protection juridique / Assistance.*

Les mineurs sont autorisés à participer aux activités et randonnées de l'association dans la mesure où ils sont accompagnés d'au moins un parent.

Tarifs des randonnées (hors participation aux frais de covoiturage)

Tarifs adhérents - Section « Loisir »

	Tarif normal (1 rando)	Abonnement 5 randos
Adulte individuel	13€	60€
Couple	22€	Non disponible
1er enfant *	8€	Non disponible
2ème enfant *	4€	Non disponible
3ème enfant *	Gratuit	Non disponible

* Les enfants des adhérents bénéficient automatiquement du tarif normal adhérent sans qu'il leur soit demandé de régler une cotisation.

Tarifs adhérents - Section « Sport »

	Tarif normal (1 rando)	Abonnement 5 randos
Adulte individuel	16€	75€
Couple	28€	Non disponible
1er enfant *	10€	Non disponible
2ème enfant *	5€	Non disponible
3ème enfant *	Gratuit	Non disponible

* Les enfants des adhérents bénéficient automatiquement du tarif normal adhérent sans qu'il leur soit demandé de régler une cotisation.

Inscriptions et annulation

Inscriptions : Les inscriptions à une randonnée ou à toute autre activité de l'association se font par courrier électronique ou à défaut par téléphone

Annulation : Toute défection survenant dans un délai de 0 à 36 heures avant l'heure de début d'une randonnée ou activité de l'association entraîne, sauf cas de force majeure, une pénalité financière égale à la moitié du tarif normal.

En tout état de cause, tout adhérent inscrit à une randonnée ou à une activité de l'association prenant la décision d'annuler sa participation est expressément tenu de prévenir le responsable de l'encadrement par téléphone de sa défection le plus rapidement possible.

Annulation décidée par ALTI+ : Compte tenu de la disponibilité variable des professionnels responsables de l'encadrement, la décision d'annuler ou de modifier une randonnée ou une activité prévue sur le programme trimestriel peut parfois être prise dans le cas où il serait impossible au secrétariat de faire appel à l'un de ces professionnels en raison de l'indisponibilité générale de ces derniers. Cette annulation ou modification sera alors annoncée en temps utiles.

Dans le cas où seulement cinq personnes ou moins seraient inscrites à la randonnée, celle-ci pourra être annulée. Cette annulation sera alors annoncée au plus tard la veille de la randonnée.

En fonction des prévisions météorologiques ou de tout autre aléa susceptible de mettre en danger les participants, le responsable du club ou de l'encadrement peut annuler la randonnée ou l'activité et ce jusqu'à l'heure de rendez-vous prévue pour le départ. En ce cas, aucune participation pécuniaire n'est due et la randonnée n'est pas validée sur les cartes d'abonnement.